

## ACCORD CADRE DE TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

# Gestion des outils du système d'information de l'Agence de Développement et d'Innovation de Nouvelle-Aquitaine (10 lots)

N° 2025S018

#### REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date limite de remise des candidatures et des offres : 5 mars 2025 à 12h00

Pouvoir adjudicateur : Agence de Développement et d'Innovation Nouvelle-Aquitaine

Siège social : 6, allée du Doyen Georges Brus à PESSAC (33600) SIREN : 820 336 733

#### **Sommaire**

| 1. |         | VOIR ADJUDICATEUR  |      |   |
|----|---------|--|------|---|
| 2. | OBJE    | ET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION                         |      |   |
|    | 2.1.    | Objet  | :    | 3 |
|    | 2.2.    | Mode de passation  | :    | 3 |
|    | 2.3.    | Décomposition  | :    | 3 |
|    | 2.4.    | Type et forme de contrat                                 | 4    | 4 |
|    | 2.5.    | Classification CPV                                       |      |   |
|    | 2.6.    | Réalisation de prestations similaires                    |      | 5 |
| 3. | CON     | DITIONS RELATIVES AU CONTRAT!                            |      |   |
|    | 3.1.    | Durée du contrat   | !    | 5 |
|    | 3.2.    | Prix du marché   |      |   |
|    | 3.3.    | Mode de règlement du marché                              |      |   |
|    | 3.4.    | Confidentialité et mesures de sécurité                   |      | 5 |
| 4. | CON     | DITIONS DE LA CONSULTATION ET MODALITES DE PARTICIPATION |      |   |
|    | 4.1.    | Délai de validité des offres                             |      |   |
|    | 4.2.    | Variantes  |      |   |
|    | 4.3.    | Sous-traitance   |      |   |
|    | 4.4.    | Forme juridique du groupement                            | (    | 5 |
| 5. |         | TENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)    | 7    |   |
|    | 5.1.    | Modalités de retrait :                                   | 7    | 7 |
|    | 5.2.    | Pièces constitutives :                                   |      |   |
|    | 5.3.    | Modifications de détails au dossier de consultation      |      | 7 |
| 6. |         | SENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES                 | 7    |   |
|    | 6.1.    | Constitution du dossier de candidature                   | 7    | 7 |
|    | 6.2.    | Constitution du dossier de l'offre                       |      | 3 |
| 7. |         | ALITES D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES14                 |      |   |
|    | 7.1.    | Date limite de réception des offres                      |      |   |
|    | 7.2.    | Transmission électronique                                |      |   |
|    | 7.3.    | Copie de sauvegarde                                      |      |   |
|    | 7.4.    | Signature électronique des documents                     | . 1! | 5 |
| 8. |         | ECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES16         |      |   |
|    | 8.1.    | Critères de sélection des candidatures                   |      |   |
|    | 8.2.    | Critères d'attribution des offres                        |      | S |
| 9. |         | ALITES D'ATTRIBUTION DU MARCH2                           |      |   |
|    | 9.1.    | Classement des offres                                    |      |   |
|    | 9.2.    | Documents à fournir par le candidat retenu               |      | 1 |
|    |         | SEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES2                             |      |   |
| 1  | 1. REGI | LEMENT ET LITIGES, ATTRIBUTION DE JURIDICTION22          | 2    |   |

#### 1. POUVOIR ADJUDICATEUR

### AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'INNOVATION DE LA NOUVELLE-AQUITAINE (ADI N-A)

SIREN 820 336 733 / SIRET 820 336 733 00010 / APE 9499Z

SIEGE: 6 Allée du Doyen Georges Brus - 33600 PESSAC

www.adi-na.fr | contact@adi-na.fr

#### 2. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

#### 2.1. **Objet**

La présente consultation concerne des prestations relatives à des prestations d'ingénierie informatique et numérique, de conception et de maintenance de services webs, de gestion et maintenance logicielle, de gestion des ressources d'hébergement, de sécurisation et développements du système d'information en place, en appui à la Direction des Systèmes d'information de l'Agence de Développement et d'Innovation de la Nouvelle-Aquitaine (ADI N-A) dans le cadre de ses activités.

La description de l'ensemble des prestations objet du présent marché, figure dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

#### 2.2. Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : **l'appel d'offres ouvert**. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

#### 2.3. Décomposition

Afin de répondre aux besoins du pouvoir adjudicateur, la consultation comporte dix (10) lots.

| N° lot   | Désignation   |  |  |  |
|--|---|--|--|--|
| 1  | Conception et développement de plateformes Web et d'applications mobiles  |  |  |  |
| 2  | Maintenance et évolutivité du parc Web d'ADI N-A  |  |  |  |
| Maintien à jour des versions des sites et plateformes                    |   |  |  |  |
| 4  | Evolution, maintenance et support du CRM d'ADI N-A (Dynamics 365)   |  |  |  |
| 5  | DATA - Maintien et évolution d'un entrepôt de données et d'outils de visualisation des données                                |  |  |  |
| 6  | Sécurisation des infrastructures numériques   |  |  |  |
| 7  | <b>Gestion et fourniture des licences</b> des systèmes d'exploitation, outils individuels, solutions métiers <b>MICROSOFT</b> |  |  |  |
| 8  | Gestion et fourniture de ressources d'hébergement Cloud   |  |  |  |
| 9  | Intégration d'intelligence artificielle (IA)  |  |  |  |
| Conception et Mise en place d'interfaces entre les composantes d'ADI N-A |   |  |  |  |

| Règlement de consultation – RC Marché public – Gestion des outils du SI d'ADI N-A Page : 3 |
|--|
|--|

#### 2.4. Type et forme de contrat

La présente consultation fait l'objet d'accords-cadres, s'exécutant au moyen de bons de commande et / ou de marchés subséquents.

Les accords-cadres des lots  $n^01$  et  $n^010$  sont multi- attributaires : chaque accord-cadre est attribué à 3 opérateurs maximum. Les accords-cadres des lots  $n^02$  à 9 sont attribués à 1 seul opérateur économique.

Chacun des accords-cadres est conclu <u>sans montant minimum et avec montant maximum</u> et est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-7 à R2162-12 et R. 2162-13 et 14 du Code de la commande publique.

Chacun des lots comprend ainsi les caractéristiques suivantes :

| N° LOT | DESIGNATION   | TYPE D'ACCORD- CADRE               | MONTANT MAXIMUM<br>€ HT/AN | NBRE<br>Attribut<br>aire |
|--------|---|------------------------------------|----------------------------|--------------------------|
| 1      | Conception et développement de plateformes Web et d'applications mobiles  | LACCORD CADED A                    | 100 000 € HT               | 3                        |
| 2      | Maintenance et évolutivité du parc Web<br>d'ADI N-A   | Accord cadre mixte                 | 50 000 € HT                | 1                        |
| 3      | Maintien à jour des versions des sites et plateformes   | Accord cadre à bons de commande    | 35 000 € HT                | 1                        |
| 4      | Evolution, maintenance et support du CRM d'ADI N-A (Dynamics 365)   | Accord cadre mixte                 | 115 000 € HT               | 1                        |
| 5      | DATA - Maintien et évolution d'un entrepôt de données et d'outils de visualisation des données                                |                                    | 80 000 € HT                | 1                        |
| 6      | Sécurisation des infrastructures numériques   | Accord cadre à bons de commande    | 30 000 € HT                | 1                        |
| 7      | <b>Gestion et fourniture des licences</b> des systèmes d'exploitation, outils individuels, solutions métiers <b>MICROSOFT</b> |                                    | 80 000 € HT                | 1                        |
| 8      | Gestion et fourniture de ressources d'hébergement Cloud   | Accord cadre à Bons de commande    | 70 000 €HT                 | 1                        |
| 9      | Intégration d'intelligence artificielle (IA)  | Accord cadre à marchés subséquents | 50 000 €HT                 | 1                        |
| 10     | Conception et Mise en place d'interfaces entre les composantes du SI d'ADI N-A  | Accord cadre à marchés subséquents | 50 000 € HT                | 3                        |

Chaque lot faisant l'objet d'un accord-cadre, les candidats peuvent présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

#### 2.5. Classification CPV

La référence principale à la nomenclature communautaire est :

| Nº lot | Désignation  | Code CPV principal / Secondaire   |  |  |
|--------|--|---|--|--|
| 1      | Conception et développement de plateformes Web et d'applications mobiles | 72413000-8 - Services de conception de sites WWV (World Wide Web)   |  |  |
| 2      | Maintenance et évolutivité du parc Web<br>d'ADI N-A                      | 72413000-8 Services de conception de sites WWW (World Wide Web)   |  |  |
| 3      | Maintien à jour des versions des sites et                                | 72514300-4 Services de gestion d'installations pour la maintenance de systèmes informatiques 72540000-2 Services de mise à jour d'ordinateurs |  |  |
|        | plateformes  | 72413000-8 Services de conception de sites WWW (World Wide Web)   |  |  |

| Règlement de      | Marché public – Gestion des outils du SI d'ADI N-A | Dago : | 1 | , | 22 |
|-------------------|--|--------|---|---|----|
| consultation – RC | Marché public – Gestion des outils du SI d'ADI N-A | Page : | + | / | 22 |

| 4  | <b>Evolution, maintenance et support du CRM</b> d'ADI N-A (Dynamics 365)  | 72212445-0 - Services de développement de logiciels de gestion des relations clientèle (CRM) 72267000-4 - Services de maintenance et de réparation de logiciels                         |
|----|---|---|
| 5  | DATA - Maintien et évolution d'un entrepôt<br>de données et d'outils de visualisation des<br>données                          | 72315000-6 - Services de gestion et d'assistance relatifs aux réseaux de données 72320000-4 - Services de bases de données 48600000-4 - Logiciels de bases de données et d'exploitation |
| 6  | Sécurisation des infrastructures numériques   | 72220000-3 - Services de conseil en systèmes informatiques et conseils techniques 72225000-8 - Services d'évaluation et d'analyse de l'assurance qualité des systèmes                   |
| 7  | <b>Gestion et fourniture des licences</b> des systèmes d'exploitation, outils individuels, solutions métiers <b>MICROSOFT</b> | 72268000-1 - Services de fourniture de logiciels<br>72266000-7 - Services de conseil en logiciels   |
| 8  | Gestion et fourniture de ressources<br>d'hébergement Cloud  | 72415000-2 - Services d'hébergement pour l'exploitation de sites WWW 48825000-7 - Serveurs web  |
| 9  | Intelligence artificielle et automatisation des processus   | 72220000-3 - Services de conseil en systèmes informatiques et conseils techniques   |
| 10 | Conception et Mise en place d'interfaces entre les composantes du SI d'ADI N-A  | 72263000-6 - Services d'implémentation de logiciels 72262000-9 - Services de développement de logiciels   |

#### 2.6. Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire de l'accord-cadre, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

#### 3. CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

#### 3.1. Durée du contrat

La durée du marché et les délais d'exécution sont fixés au CCAP.

#### 3.2. Prix du marché

Pour chaque lot, les prix du marché sont fixés à l'acte d'engagement complété d'une annexe financière dénommée Bordereau des Prix Unitaires (BPU).

#### 3.3. Mode de règlement du marché

Les prestations, objet du marché, seront financées par le budget propre d'ADI-NA et seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Le Mode de règlement est le virement bancaire.

| Règlement de<br>consultation – RC | Marché public – Gestion des outils du SI d'ADI N-A | Page : | 5 | / | 22 |  |
|-----------------------------------|--|--------|---|---|----|--|
|-----------------------------------|--|--------|---|---|----|--|

#### 3.4. Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter **l'obligation de confidentialité** prévue pour l'exécution des prestations.

## 4. CONDITIONS DE LA CONSULTATION ET MODALITES DE PARTICIPATION

#### 4.1. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **4 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

#### 4.2. Variantes

Les propositions variantes et options ne sont pas autorisées.

#### 4.3. Sous-traitance

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

#### 4.4. Forme juridique du groupement

Le Pouvoir adjudicateur n'impose pas une forme particulière de groupement dans le cas où un groupement d'opérateurs économiques serait retenu comme attributaire du marché au terme de la procédure de passation. Le groupement attributaire pourra être conjoint ou solidaire.

Quelle que soit la forme du groupement candidat (conjoint ou solidaire), l'un des membres du groupement doit être désigné par eux, dans l'acte d'engagement, comme mandataire, pour représenter l'ensemble des membres du groupement vis à vis du Pouvoir adjudicateur et coordonner les prestations des membres du groupement. Le mandataire du groupement devra être solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du Pouvoir adjudicateur.

En cas de groupement, l'offre doit être présentée soit par l'ensemble des opérateurs économiques (candidats) groupés, soit par le mandataire qui devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

| Règlement de<br>consultation – RC | Marché public – Gestion des outils du SI d'ADI N-A | Page : | 6 | / | 22 | I |
|-----------------------------------|--|--------|---|---|----|---|
|-----------------------------------|--|--------|---|---|----|---|

## 5. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

#### 5.1. Modalités de retrait :

Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : <a href="https://demat-ampa.fr/?page=entreprise">https://demat-ampa.fr/?page=entreprise</a>. AccueilEntreprise sous la référence : **2025S018** 

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

#### 5.2. Pièces constitutives :

Le dossier de consultation des entreprises est constitué des pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation (RC);
- L'acte d'engagement : 1 pour chacun des lots et son annexe « co-traitance répartition des prestations », le cas échéant
- Un Bordereau des prix unitaires (BPU) par lot \*;
- Un Détail Quantitatif Estimatif (DQE) par lot \*;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun à tous les lots ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) commun à tous les lots.

\* Nota : ces pièces financières (cadres à compléter) sont fournies <u>par lot</u>, sur <u>un même fichier</u> <u>Excel</u> : Onglet 1 : BPU du lot / Onglet 2 : DQE du lot

#### 5.3. Modifications de détails au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard **6 jours** avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### 6. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant l'ensemble des documents relatifs à la candidature et à l'offre tels que mentionnés dans les paragraphes ci-après.

Il est rappelé que la totalité du dossier remis par les candidats devra être rédigée **en langue française** (ou à défaut, être accompagné d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

L'offre pour le marché est établie en EURO.

Le ou les signataires doivent être habilités à engager juridiquement le candidat.

#### 6.1. Constitution du dossier de candidature

| Règlement de      | Marché public – Gestion des outils du SI d'ADI N-A | Page : | 7        | , | 22 |  |
|-------------------|--|--------|----------|---|----|--|
| consultation – RC | Marche public - destion des oddis du 31 d ADI N-A  | rage.  | <b>'</b> | / |    |  |

Le candidat devra produire les renseignements permettant d'évaluer sa situation juridique, ses capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que les pouvoirs des personnes habilitées à l'engager.

Il est à noter qu'afin d'ouvrir l'accès à la commande publique aux entreprises nouvellement créées, le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par le Pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

#### **DOCUMENTS A PRODUIRE AU TITRE DE LA CANDIDATURE**

Les candidats fournissent les pièces suivantes :

| Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :     | <ul> <li>Déclaration sur l'honneur pour justifier que le<br/>candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction<br/>de soumissionner</li> </ul>  |
|--|--|
| Capacité économique et financière de l'entreprise :                    | <ul> <li>Déclaration concernant le chiffre d'affaires<br/>global et le chiffre d'affaires concernant les<br/>prestations objet du contrat, réalisées au<br/>cours des trois derniers exercices disponibles</li> </ul>                        |
| Références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise : | - Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat |

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat), ainsi que DC4 le cas échéant. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

#### Capacités des sous-traitants :

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, <u>le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique</u> que ceux qui lui sont exigés par le Pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit <u>un engagement écrit de l'opérateur économique (DC4).</u>

<u>En cas de groupement :</u> chaque membre devra fournir la totalité des documents énumérés ci-dessous, à l'exception de la lettre de candidature produite en commun par l'ensemble des membres du groupement.

#### 6.2. Constitution du dossier de l'offre

| Règlement de      | Marché public – Gestion des outils du SI d'ADI N-A | Dago : | 0 | , | 22 |
|-------------------|--|--------|---|---|----|
| consultation - RC | Marche public - destion des oddis du 31 d'ADI N-A  | Page : | 0 | / | 22 |

Chaque candidat, <u>et pour chaque lot</u> faisant l'objet d'une réponse, devra produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

#### **DOCUMENTS A PRODUIRE AU TITRE DE L'OFFRE PAR LOT :**

- L'acte d'engagement (AE) strictement établi selon le modèle fourni par le Pouvoir adjudicateur, auquel sera joint un relevé d'identité bancaire ou postal original correspondant au compte dont les coordonnées y sont indiquées;
- **Le Bordereau des prix Unitaires, annexe 1 à l'acte d'engagement** du lot –dûment complété et indiquant les montants HT, (souhaité aux formats Excel <u>et PDF</u>);
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) dûment complété à partir des prix du BPU, (souhaité aux formats Excel et PDF);
- Le **mémoire technique du candidat, établi pour la présente consultation** détaillant les dispositions qu'il se propose d'adopter pour l'exécution de l'accord-cadre.

Pour chaque lot, les éléments de proposition du candidat diffèrent.

Dans un objectif de lisibilité de l'offre technique, les candidats présentent un mémoire technique clair et concis, reprenant le plan proposé ci-après.

Ils pourront si besoin fournir des annexes techniques complémentaires.

| N° lot | Contenu du mémoire technique à remettre par le candidat :  |
|--------|--|
| 1      | 1- Méthodologie:  Détail de la méthodologie mise en œuvre pour les différentes prestations objet du marché (A/ méthodologie de gestion de projet, B/ méthodologie de conception et développement, C/ méthodologie de tests D/ méthodologie de mise en production).  2- Moyens humains  Description de l'équipe proposée pour la réalisation des prestations (identification du chef de projet, des membres, rôle et organisation).  Le candidat met en évidence les expériences et expertises des profils affectés et joint les CV des membres de l'équipe à son mémoire technique.  3- Assurance qualité:  -Détail des modalités de support proposées (plage de service, outil mis en place, dispositif de contrôle interne et de suivi pour garantir le traitement de l'ensemble des anomalies/ demandes, réactivité,)  -Description des propositions du candidat garantissant la qualité des prestations et la conformité aux autres prérequis techniques formulés au chapitre III -4 & III-5 du CCTP.  4- Dispositions à caractère environnemental et social  -Description des pratiques de conception responsable des services numériques qui seront mises en place (Conception fonctionnelle, Ergonomie, Conception technique, Conception graphique, Développement,)  -Description des autres actions mises en place au cours du marché en réduction de l'empreinte environnementale des prestations objet du contrat et en faveur d'impacts socio-économiques positifs (not. insertion des publics éloignés de l'emploi). |
| 2      | <ul> <li>1- Méthodologie :         Détail de la méthodologie mise en œuvre pour les différentes prestations objet du marché (A/maintenance corrective, B/maintenance évolutive)     </li> <li>2- Moyens humains</li> </ul>   |

|  | Règlement de consultation – RC Marché public – Gestion des outils du SI d'ADI N-A | Page : | 9 | / | 22 | Ī |
|--|---|--------|---|---|----|---|
|--|---|--------|---|---|----|---|

Description de l'équipe proposée pour la réalisation des prestations (identification du chef de projet, des membres, rôle et organisation). Le candidat met en évidence les expériences et expertises des profils affectés et joint les CV des membres de l'équipe à son mémoire technique.

#### 3- Assurance qualité:

- -Détail des modalités de support proposées (plage de service, outil mis en place, dispositif de contrôle interne et de suivi pour garantir le traitement de l'ensemble des anomalies/ demandes, réactivité, ...)
- -Description des propositions du candidat garantissant la qualité des prestations et la conformité aux autres prérequis techniques formulés au chapitre III –4 & III-5 du CCTP.

#### 4- Dispositions à caractère environnemental et social

- -Concernant la maintenance évolutive : description des pratiques de conception responsable des services numériques qui seront mises en place (Conception fonctionnelle, Conception technique, Développement, ...)
- -Description des autres actions mises en place au cours du marché en réduction de l'empreinte environnementale des prestations objet du contrat et / ou en faveur d'impacts socio-économiques positifs (not. insertion des publics éloignés de l'emploi).

#### 1- Méthodologie :

- -Détail de la méthodologie mise en œuvre pour les différentes prestations objet du marché (A/ méthodologie d'analyse initiale de site Front et B.O, B/ méthodologie de montée de version, par type de composante -OS, Framework, Langage, CMS, Plugin)
- -Description des prestations (contenu, méthodologie, temps passé) proposées pour la prestation forfaitaire de maintien de  $1^{\rm er}$  niveau par site ou plateforme (prix n°2 BPU)

#### 2- Moyens humains

Description de l'équipe proposée pour la réalisation des prestations (identification du chef de projet, des membres, rôle et organisation). Le candidat met en évidence les expériences et expertises des profils affectés et joint les CV des membres de l'équipe à son mémoire technique.

#### 3- Assurance qualité :

- -Détail des modalités de support proposées (plage de service, outil mis en place)
- -Détail du(des) protocole(s) de tests réalisés après mise à jour.

#### 4- Dispositions à caractère environnemental et social

Description des actions mises en place au cours du marché en réduction de l'empreinte environnementale des prestations objet du contrat (Ecoconception, pratiques numériques responsables, actions en réduction des consommations ou en préservation des ressources...) et / ou en faveur d'impacts socio-économiques positifs (not. insertion des publics éloignés de l'emploi).

#### 1- Méthodologie

- -Détail de la méthodologie proposée pour la prestation d'analyse de l'existant et des besoins (prix n°1.2 BPU)
- -Présentation de la méthodologie de gestion de projet proposée pour la réalisation des prestations objet du marché, sur la base d'un cas de développement d'une fonctionnalité du CRM pour un client, depuis l'expression du besoin, jusqu'au à la livraison.
- -Présentation des modalités envisageables d'enrichissement du CRM de données propres à la mission d'organisation et de gestion d'évènements (exemple : organisation d'un salon professionnel avec diffusion d'information ciblée, inscription des personnes, convocations, décompte des présences / participations le jour J) dans la brique "Marketing" du CRM pour le client ADI N-A.

3

Règlement de consultation – RC Le candidat décrit sa proposition (compréhension du besoin, étapes nécessaires pour y parvenir, points d'attention quant à la faisabilité, outils potentiels à mobiliser) 2- Moyens humains

Description de l'équipe proposée pour la réalisation des prestations (identification du chef de projet, des membres, rôle et organisation). Le candidat met en évidence les expériences et expertises des profils affectés et joint les CV des membres de l'équipe à son mémoire technique.

#### 3- Assurance qualité :

- -Détail des modalités de support proposées, (plage de service, outil mis en place, dispositif de contrôle interne et de suivi pour garantir le traitement de l'ensemble des anomalies/ demandes, réactivité, ...)
- -Description des propositions du candidat garantissant la qualité des prestations et la conformité aux autres prérequis techniques formulés au chapitre III -4 & III-5 du CCTP.

#### 4- Dispositions à caractère environnemental et social

Description des pratiques de conception responsable (écoconception, accessibilité de l'outil ...)

Description des autres actions mises en place au cours du marché en réduction de l'empreinte environnementale des prestations objet du contrat et / ou en faveur d'impacts socio-économiques positifs (not. insertion des publics éloignés de l'emploi).

#### 1- Méthodologie et outils :

- -Description de la Méthodologie de gestion de projet de développement d'un applicatif d'exploitation de données -de type cartographie ou tableau de borddepuis l'expression du besoin, à la livraison
- -Outils : Présentation des outils mis à disposition dans le cadre du marché pour les projets DATA à venir d'ADI:
  - outils de visualisation / cartographie (PowerBI ou autres)
  - outils de type tableau de bord.

Le candidat décrit les outils et détaille des cas d'usages déjà implémentés.

#### 3- Moyens humains

Description de l'équipe proposée pour la réalisation des prestations (identification du chef de projet, des membres, rôle et organisation). Le candidat met en évidence les expériences et expertises des profils affectés et joint les CV des membres de l'équipe à son mémoire technique.

#### 3- Assurance qualité :

5

- -Détail des modalités de support proposées, (plage de service, outil mis en place, dispositif de contrôle interne et de suivi pour garantir le traitement de l'ensemble des anomalies/ demandes, réactivité...)
- -Description des propositions du candidat garantissant la qualité des

22

|                                   | prestations et la conformité aux autres prérequis techniques formulés au chapitre III –4 & III-5 du CCTP.  4- Dispositions à caractère environnemental et social  Description des pratiques de conception responsable (éco-conception, accessibilité de l'outil)  Description des autres actions mises en place au cours du marché en réduction de l'empreinte environnementale des prestations objet du contrat et / ou en faveur d'impacts socio-économiques positifs (not. insertion des publics éloignés de l'emploi).  |
|-----------------------------------|---|
| 6                                 | 1- Méthodologie pour les prestations régulières de sécurisation:  -Détail de la méthode et outils proposés pour chaque prestation prévue au marché (audits de sécurité, analyse de besoin et assistance, pentests, mise en œuvre de mesures correctives et outils de sécurité)  -Contenu du forfait mensuel Accompagnement et sécurisation proposé par le candidat (prix n°1.8 BPU)  2- Méthodologie pour les prestations ponctuelles de sécurisation:  -Outils, protocoles et méthodes d'assistance en cas de survenance d'incident de sécurité (avant / pendant / après incident) concernant à minima les 4 |
| Règlement de<br>consultation – RC | Marché public – Gestion des outils du SI d'ADI N-A Page : 11 /  |
|                                   |   |

incidents suivants: intrusions non autorisées, Rançongiciels (ransomware), Perte ou vol d'équipements (ordinateurs, téléphones, etc.), altération ou destruction de données. 3- Movens humains Description de l'équipe proposée pour la réalisation des prestations (identification du chef de projet, des membres, rôle et organisation). Le candidat met en évidence les expériences et expertises des profils affectés et joint les CV des membres de l'équipe à son mémoire technique (et certifications). 4- Dispositions à caractère environnemental Description des actions mises en place au cours du marché en réduction de l'empreinte environnementale des prestations objet du contrat et / ou en faveur d'impacts socio-économiques positifs (not. insertion des publics éloignés de l'emploi). 1- Méthodologie: -Détail de la méthodologie et outils proposés pour la prestation de diagnostic de l'existant et préconisations (II.7.2.1/CCTP) -Détail (méthode et contenu) de la proposition d'accompagnement du candidat (cf. § II.7.2.3/ CCTP). Le candidat précise le cas échéant l'étendue du partenariat Microsoft Solutions dont il dispose. - Description du contenu de la formation proposée (cf. § II.7.2.4/ CCTP) 7 2- Movens humains Description de l'équipe proposée pour la réalisation des prestations (identification du chef de projet, et autres ressources le cas échéant, rôle et organisation, notamment en cas d'absence). Le candidat met en évidence les expériences et expertises -dont certifications Microsoft- des profils affectés, et joint les CV des membres de l'équipe à son mémoire technique. 1- Méthodologie : - Détail de la méthodologie et outils proposés pour la prestation de diagnostic et préconisations (II.8.2.1/ CCTP) -Détail (méthode et contenu) de la proposition d'accompagnement du candidat (cf. § II.8.2.3/ CCTP). Le candidat fait la démonstration de sa capacité de répondre au besoin d'optimisation des ressources tel que décrit au CCTP (cf. § II.8.1). Le candidat précise le cas échéant l'étendue du partenariat Microsoft Solutions dont il dispose. 8 - Description du contenu de la formation proposée (cf. § II.8.2.4/ CCTP) 2- Movens humains Description de l'équipe proposée pour la réalisation des prestations (identification du chef de projet, et autres ressources le cas échéant, rôle et organisation, notamment en cas d'absence). Le candidat met en évidence les expériences et expertises -dont certifications Microsoft- des profils affectés, et joint les CV des membres de l'équipe à son mémoire technique. 1- Méthodologie: -Détail de la méthodologie mise en œuvre pour les différentes prestations objet du marché : A/ méthodologie de gestion de projet, B/ Analyse de besoins et Etudes, C/ méthodologie de conception et développement de solutions d'IA, D/ Assistance à la mise en place. Le candidat peut illustrer sa proposition à partir d'un projet de développement mené. E/ Contenu-type des Formations proposées (formation administrateurs / 9 personnels techniques aux solutions mises en place, formations de sensibilisation aux enjeux et bénéfices de l'IA). 2- Capacité à couvrir les besoins en IA Illustration de maximum 5 solutions d'IA et d'automatisation que le candidat est en mesure de mettre en place et présentant un intérêt pour les métiers de l'Agence (type de solution, intérêt recherché, caractéristiques et contraintes techniques principales, références ou retour client le cas échéant).

3- Moyens humains

Description de l'équipe proposée pour la réalisation des prestations (identification du chef de projet, des membres, rôle et organisation). Le candidat met en évidence les expériences et expertises des profils affectés et joint les CV des membres de l'équipe à son mémoire technique.

#### 4- Assurance qualité:

Description des méthodes et outils de suivi et contrôle des résultats obtenus que le candidat met en œuvre suite au déploiement d'une solution d'IA.

#### 5- Dispositions à caractère environnemental et social

Description des actions mises en place au cours du marché en réduction de l'empreinte environnementale des <u>prestations objet du contrat</u> (préservation des ressources, réductions des consommations, numérique responsable, écoconception logicielle...) et / ou en faveur d'impacts socio-économiques positifs (not. insertion des publics éloignés de l'emploi).

#### 1- Méthodologie:

Détail de la méthodologie mise en œuvre pour les différentes prestations objet du marché (A/ méthodologie de gestion de projet B/ Analyse de besoins et Etudes, C/ méthodologie de mise en place d'interfaces, D/ Contenu type des formations proposées (formation administrateurs / personnels techniques aux solutions mises en place)

#### 2- Interfaces techniques:

-Liste des connecteurs existants (plateforme no-code) ou API déjà réalisées que le candidat est en mesure de proposer dans le cadre du présent marché. -Illustration de maximum 2 interfaces entre deux briques logicielles au choix du candidat parmi :

- le CRM,
- un logiciel comptable,
- un outil de gestion des adhérents de l'association (exemple : tb de bord de suivi Yapla, HelloAsso),

Le candidat propose 2 configurations d'interfaçage d'outils pouvant présenter un intérêt au regard des métiers de l'Agence (type de solution, nature des données reprises / versées et intérêt recherché, caractéristiques et contraintes techniques principales).

Le candidat s'appuie le cas échéant sur des projets mis en œuvre et si possible présente deux solutions techniques différentes : via une plateforme no-code et une via API ou hybride.

#### 3- Moyens humains:

Description de l'équipe proposée pour la réalisation des prestations (identification du chef de projet, des membres, rôle et organisation). Le candidat met en évidence les expériences et expertises des profils affectés et joint les CV des membres de l'équipe à son mémoire technique.

#### 4- Assurance qualité :

- -Détail des modalités de support proposées (forme, plage horaire, outils de suivi, outils de monitoring, ...)
- -Description des propositions du candidat garantissant la qualité des prestations et la conformité aux autres prérequis techniques formulés au chapitre III –4 & III-5 du CCTP.

#### 5- Dispositions à caractère environnemental et social 5

Description des actions mises en place au cours du marché en réduction de l'empreinte environnementale des <u>prestations du contrat</u> (préservation des ressources, réductions des consommations, numérique responsable, écoconception logicielle...) et / ou en faveur d'impacts socio-économiques positifs (not. insertion des publics éloignés de l'emploi).

<u>Attention</u>: Les candidats acceptent sans réserve ni restriction, les documents régissant la présente consultation sous peine de rendre leur offre irrégulière. De même, l'absence d'un des documents ci-dessus mentionnés pourra rendre l'offre irrégulière.

Règlement de consultation – RC

10

#### 7. MODALITES D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

#### 7.1. Date limite de réception des offres

Les plis contenant les pièces de candidatures et des offres devront être réceptionnés sur la plateforme de dématérialisation (profil acheteur) avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Les plis dont l'avis de dépôt serait délivré après la date et l'heure limites précitées ne seront pas retenus.

Conformément aux dispositions fixées aux articles R2143-2 et R 2151-5 du Code de la commande publique, un pli est qualifié "hors délai" et en conséquence rejeté, si le téléchargement se termine après la date et heure limites de réception des offres.

La réglementation en matière de marchés publics impose la remise des offres par voie électronique. La remise des offres sous format papier n'est plus autorisée pour les consultations supérieures à 25 000 € HT.

#### 7.2. Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du Pouvoir adjudicateur à l'adresse URL suivante :

https://demat-ampa.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise

#### Référence: 2025S018

Les échanges sont sécurisés et le volume des documents transmis est illimité. Néanmoins, l'attention des candidats est appelée sur le risque d'allongement du délai de transmission des plis au regard du volume du pli.

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb, ou autre support matériel) n'est pas autorisée.

La présentation du pli électronique exige des fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre. La réponse du candidat doit être déposée avant la date et l'heure limites de réception des offres.

Attention: prévoir le temps nécessaire au transfert des données, la procédure pouvant prendre plusieurs minutes. Les plis dont l'avis de dépôt serait délivré après la date et l'heure limites précitées ne seront pas retenus.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

#### Recommandations:

- Formats recommandés : .doc/.rtf/.pdf/.xls
- Volume du pli : Il est recommandé de faire en sorte que le pli ne soit pas trop volumineux.
   En effet, le caractère volumineux des fichiers est de nature à accroître le délai de transmission du pli et engendre ainsi un risque de réception hors délai.
- Nom des fichiers: éviter les caractères spéciaux tels que (liste non exhaustive): / \:? >
   et privilégier les caractères alphanumériques et l'underscore.
- Limiter le nombre de caractères dans le nom du fichier zippé.
- les fichiers envoyés doivent être traités préalablement à l'anti-virus à la charge du candidat

|  | Règlement de<br>consultation – RC | Marché public – Gestion des outils du SI d'ADI N-A | Page : | 14 | / | 22 | 1 |
|--|-----------------------------------|--|--------|----|---|----|---|
|--|-----------------------------------|--|--------|----|---|----|---|

#### 7.3. Copie de sauvegarde

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb). Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique;
- Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert,
   à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

Cette copie de sauvegarde, transmise sous pli scellé, est remise soit contre récépissé soit adressée à :

#### Agence de Développement et d'Innovation – Nouvelle Aquitaine Pôle Administration Générale – Services Marchés Publics

6 Allée du Doyen Georges Brus - 33600 PESSAC Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi : 9h00 à 12h30 et 14h00 à 17h00.

Le dépôt s'effectue contre récépissé. Si la copie de sauvegarde est envoyée par voie postale, le courrier doit être recommandé avec avis de réception.

Le pli scellé comporte obligatoirement les mentions suivantes :

- « copie de sauvegarde »
- Numéro de la consultation
- Nom du candidat

Dans tous les cas, le pli doit parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres. Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées, ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

Il est fortement recommandé d'adresser cette copie de sauvegarde car elle n'engendre pas de réel surcoût ni de charge de travail supplémentaire pour les candidats et permet de parer à toute éventualité.

Néanmoins la copie de sauvegarde ne peut être prise en considération que si elle est parvenue dans le délai prescrit pour le dépôt des plis.

#### 7.4. Signature électronique des documents

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES.

La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le Pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

| Règlement de      | Marché public – Gestion des outils du SI d'ADI N-A  | Page:  | 15 | / | 22 | 1 |
|-------------------|---|--------|----|---|----|---|
| consultation – RC | Tracelle public Gestion des Gatils du ST d'ABT IV A | rage . | 13 | / |    | ı |

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<a href="https://www.ssi.gouv.fr/">https://www.ssi.gouv.fr/</a>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

Au moment du dépôt, la signature électronique de la candidature et de l'offre sera recommandée mais non obligatoire.

Dans le cas où l'offre du candidat retenu aura été déposée sans signature, il lui sera demandé de signer électroniquement son offre après attribution afin de notifier le marché.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

#### 8. SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

#### 8.1. Critères de sélection des candidatures

La sélection des candidatures est effectuée conformément aux articles R2144-1 à -7 du Code de la commande publique.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si le Pouvoir adjudicateur constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, elle peut demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai maximum de 8 jours. Ce délai court à compter de l'émission d'une demande du Pouvoir adjudicateur, adressée par courriel avec accusé de réception.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

En cas de groupement ou de sous-traitance, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières est globale.

#### 8.2. Critères d'attribution des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles R2152-6 et R2152-7 du Code de la Commande Publique.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Règlement de consultation – RC Marché public – Gestion des outils du SI d'ADI N-A | Page : | 16 | / | 22 | 1 |
|---|--------|----|---|----|---|
|---|--------|----|---|----|---|

#### Lot 1:

| Critères   | Pondération |
|--|-------------|
| 1-Prix des prestations, évalué sur la base du montant total du DQE   | 40%         |
| 2-Valeur technique, évaluée sur la base du mémoire technique :   | 50%         |
| 2.1- Pertinence de la méthodologie proposée<br>Méthodologie mise en œuvre pour les différentes prestations objet du marché   | 20 pts      |
| 2.2- Qualité des moyens humains affectés<br>Composition et organisation de l'équipe,<br>Qualifications, certifications individuelles et expériences des profils (CV)               | 20 pts      |
| 2.3 – Assurance Qualité<br>Maintenance corrective, Support,<br>Evolutivité et Réversibilité  | 10 pts      |
| 3- Prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux, évaluée sur la base du mémoire technique :  Ecoconception et autres mesures en réduction de l'empreinte des prestations | 10 %        |

#### **LOT 2:**

| Critères   | Pondération |
|--|-------------|
| 1-Prix des prestations, évalué sur la base du montant total du DQE   | 40%         |
| 2-Valeur technique, évaluée sur la base du mémoire technique :   | 55%         |
| 2.1- Pertinence de la méthodologie proposée  Méthodologie mise en œuvre pour les différentes prestations objet du marché (maintenance corrective, maintenance évolutive)                 | 20 pts      |
| 2.2- Qualité des moyens humains affectés<br>Composition et organisation de l'équipe,<br>Qualifications, certifications individuelles et expériences des profils (CV)                     | 20 pts      |
| 2.3 – Assurance Qualité<br>Maintenance corrective, Support (10 pts)<br>Evolutivité et Réversibilité (5 pts)  | 15 pts      |
| <b>3- Prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux,</b> évaluée sur la base du mémoire technique : Ecoconception et autres mesures en réduction de l'empreinte des prestations | 5%          |

#### **LOT 3:**

| Critères  | Pondération |
|---|-------------|
| 1-Prix des prestations, évalué sur la base du montant total du DQE  | 45%         |
| 2-Valeur technique, évaluée sur la base du mémoire technique :  | 50%         |
| 2.1- Pertinence de la méthodologie proposée<br>Méthodologie mise en œuvre pour les différentes prestations objet du marché (analyse<br>initiale de site, montée de version par type de composante). | 20 pts      |

| Règlement de<br>consultation – RC | Marché public – Gestion des outils du SI d'ADI N-A | Page : | 17 | / | 22 |  |
|-----------------------------------|--|--------|----|---|----|--|
|-----------------------------------|--|--------|----|---|----|--|

| 2.2- Qualité des moyens humains affectés<br>Composition et organisation de l'équipe,<br>Qualifications, certifications individuelles et expériences des profils (CV) | 20 pts |
|--|--------|
| 2.3 – Assurance Qualité  Maintenance corrective, Support,  Evolutivité et Réversibilité  | 10 pts |
| <b>3- Prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux,</b> évaluée sur la base du mémoire technique :<br>Mesures en réduction de l'empreinte des prestations  | 5%     |

#### LOT 4:

| Critères  | Pondération |
|---|-------------|
| 1-Prix des prestations, évalué sur la base du montant total du DQE  | 40%         |
| 2-Valeur technique, évaluée sur la base du mémoire technique :  | 55%         |
| 2.1- Pertinence de la méthodologie proposée  Méthodologie mise en œuvre pour les différentes prestations objet du marché :  Prestation d'analyse de l'existant et des besoins -5pts,  Méthodologie de gestion de projet cas de développement d'une fonctionnalité du CRM – 10 pts,  Proposition d'enrichissement du CRM du métier évènements -10 pts. | 25 pts      |
| 2.2- Qualité des moyens humains affectés<br>Composition et organisation de l'équipe,<br>Qualifications, certifications individuelles et expériences des profils (CV)  | 20 pts      |
| 2.3 – Assurance Qualité Maintenance corrective, Support, Evolutivité et Réversibilité   | 10 pts      |
| <b>3- Prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux,</b> évaluée sur la base du mémoire technique : Ecoconception et autres mesures en réduction de l'empreinte des prestations  | 5%          |

#### LOT 5:

| Critères   | Pondération |
|--|-------------|
| 1-Prix des prestations, évalué sur la base du montant total du DQE   | 45%         |
| 2-Valeur technique, évaluée sur la base du mémoire technique :   | 50%         |
| 2.1- Pertinence de la méthodologie et des outils proposés .Méthodologie de gestion de projet de développement d'un applicatif d'exploitation de données .Outils                    | 20 pts      |
| 2.2- Qualité des moyens humains affectés<br>Composition et organisation de l'équipe,<br>Qualifications, certifications individuelles et expériences des profils (CV)               | 20 pts      |
| 2.3 – Assurance Qualité<br>Maintenance corrective, Support,<br>Evolutivité et Réversibilité  | 10 pts      |
| 3- Prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux, évaluée sur la base du mémoire technique :  Ecoconception et autres mesures en réduction de l'empreinte des prestations | 5%          |

| Règlement de<br>consultation – RC | Marché public – Gestion des outils du SI d'ADI N-A | Page : | 18 | / | 22 | ı |
|-----------------------------------|--|--------|----|---|----|---|
|-----------------------------------|--|--------|----|---|----|---|

#### **LOT 6:**

| Critères  | Pondération |
|---|-------------|
| 1-Prix des prestations, évalué sur la base du montant total du DQE  | 40%         |
| 2-Valeur technique, évaluée sur la base du mémoire technique :  | 55%         |
| 2.1- Pertinence de la méthodologie de sécurisation régulière : méthode et outils proposés pour chaque prestation prévue au marché -10 pts Contenu du forfait Accompagnement et sécurisation proposé - 5 pts | 15 pts      |
| 2.2- Pertinence de l'intervention en cas d'incident de sécurité :<br>Procédures de gestion des incidents décrites   | 20 pts      |
| 2.2- Qualité des moyens humains affectés<br>Composition et organisation de l'équipe,<br>Qualifications, certifications individuelles et expériences des profils (CV)  | 20 pts      |
| <b>3- Prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux,</b> évaluée sur la base du mémoire technique : Ecoconception et autres mesures en réduction de l'empreinte des prestations                    | 5%          |

#### **LOT 7:**

| Critères   | Pondération |
|--|-------------|
| 1-Prix des prestations, évalué sur la base des pièces financières comme suit :  - A/ Prix remisé d'acquisition de licences (25 pts)  - B/ Taux de remises complémentaires (5 pts)  - C/ Prestation d'accompagnement (suivi des consommations, veille et conseil - 15 pts)  - D/ Prestations complémentaires 3.2 à 3.4 BPU (15 pts) | 60%         |
| 2-Valeur technique, évaluée sur la base du mémoire technique :   | 40%         |
| 2.1 Méthodologie d'audit   | 10 pts      |
| 2.2 Qualité d'accompagnement et suivi proposés   | 15 pts      |
| 2.3 Pertinence de la formation proposée  | 5 pts       |
| 2.4- Qualité des moyens humains affectés<br>Composition et organisation de l'équipe, Qualifications, certifications individuelles et<br>expériences des profils (CV)   | 10 pts      |

#### **LOT 8:**

| Critères  | Pondération |
|---|-------------|
| 1-Prix des prestations, évalué sur la base des pièces financières comme suit :  - A/ Taux de remise d'acquisition des ressources consentis (10 pts)  - B/ Prestation d'accompagnement (suivi des consommations, veille et conseil (15 pts)  - C/ Prestations diagnostics et formation (10 pts)  - D/ Prestations complémentaires d'évolution (15 pts) | 50%         |
| 2-Valeur technique, évaluée sur la base du mémoire technique :  | 50 %        |
| 2.1 Méthodologie d'audit  | 10 pts      |
| 2.2 Qualité d'accompagnement et suivi proposés  | 25 pts      |
| 2.3 Pertinence de la formation proposée   | 5 pts       |
| 2.4- Qualité des moyens humains affectés Composition et organisation de l'équipe, Qualifications, certifications individuelles et expériences des profils (CV)  | 10 pts      |

| Dàglaman     | n+ do  |  |        |    |   |    |
|--------------|--------|--|--------|----|---|----|
| Reglemer     | it de  | Marché public – Gestion des outils du SI d'ADI N-A | Dago : | 10 | / | วว |
| consultation | n – RC | Marche public - destion des oddis du 51 d'ADI N-A  | Page : | 19 | / | 22 |

#### **LOT 9:**

| Critères   | Pondération |
|--|-------------|
| 1-Prix des prestations, évalué sur la base du montant total du DQE   | 35%         |
| 2-Valeur technique, évaluée sur la base du mémoire technique :   | 60%         |
| 2.1 Pertinence de la méthodologie proposée<br>Méthodologie mise en œuvre pour les différentes prestations objet du marché  | 20 pts      |
| 2.2 Capacité à couvrir les besoins métiers<br>Qualité, Diversité et adéquation des solutions présentées.   | 15 pts      |
| 2.2- Qualité des moyens humains affectés<br>Composition et organisation de l'équipe,<br>Qualifications, certifications individuelles et expériences des profils (CV)                     | 20 pts      |
| 2.3 – Assurance Qualité<br>Qualité du suivi des résultats  | 5 pts       |
| <b>3- Prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux,</b> évaluée sur la base du mémoire technique : Ecoconception et autres mesures en réduction de l'empreinte des prestations | 5%          |

#### **LOT 10:**

| Critères   | Pondération |
|--|-------------|
| 1-Prix des prestations, évalué sur la base du montant total du DQE   | 35%         |
| 2-Valeur technique, évaluée sur la base du mémoire technique :   | 60%         |
| 2.1 Pertinence de la méthodologie proposée<br>Méthodologie mise en œuvre pour les différentes prestations objet du marché  | 15 pts      |
| 2.2 Capacité à couvrir les besoins métiers  Pertinence des interfaces métiers proposées  | 15 pts      |
| 2.2- Qualité des moyens humains affectés<br>Composition et organisation de l'équipe,<br>Qualifications, certifications individuelles et expériences des profils (CV)                     | 20 pts      |
| 2.3 – Assurance Qualité Maintenance corrective, Support, Evolutivité et Réversibilité  | 10 pts      |
| <b>3- Prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux,</b> évaluée sur la base du mémoire technique : Ecoconception et autres mesures en réduction de l'empreinte des prestations | 5%          |

#### Méthode de notation des offres :

Le critère n°1 PRIX (P) est analysé à partir des pièces financières du candidat. La note pondérée est obtenue à partir de la formule suivante :

P = Nombre maximal de points \* (offre la moins-disante / offre notée)

Les notes seront arrondies à 2 décimales après la virgule

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence.

| Règlement de      | Marché public – Gestion des outils du SI d'ADI N-A | Page : | 20 | / | 22 |
|-------------------|--|--------|----|---|----|
| consultation – RC | rarene public decision des cuelle du 61 avis1 ivi  |        |    | , |    |

Pour les lots  $n^{\circ}7$  et 8 portant sur l'acquisition de logiciels ou ressources, l'offre financière des candidats repose en partie sur des taux de remise consentis sur le tarif public (association) applicable. Pour chaque ligne de prix  $n^{\circ}1$  du BPU du lot 8, et lignes de prix  $n^{\circ}2$  du lot 7, la formule suivante est appliquée :

- (1 pt \* taux de remise le plus élevé) / taux de remise de l'offre notée ;
- En cas d'absence de taux de remise le candidat obtient 0/1;
- La moyenne des notes obtenues pour l'ensemble des lignes d'une même catégorie (prix n°1 « acquisition de ressources », ou prix n°2 « taux de remises complémentaires ») est effectuée et pondérée conformément aux dispositions prévues ci-avant.

Pour les lots n°7 et 8, la note Prix / 60 points résulte de la somme des notes obtenues par typologie de prix.

Les critères n° 2 VALEUR TECHNIQUE (VT) et n°3 PRISE EN COMPTE DES ENJEUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX (ENT) sont analysés à partir des réponses fournies par le candidat dans le mémoire technique.

Le mémoire respecte le plan fourni au présent RC (article 6.2).

Note finale (N) sur 100 points : la note finale est obtenue en effectuant le calcul :

$$N = (P) + (VT) + (ENV)$$

Sous réserve du respect de l'engagement budgétaire maximum, le marché sera attribué au candidat ayant cumulé la meilleure note obtenue sur 100 points.

Aucune indemnité ne sera due aux candidats non retenus.

#### 9. MODALITES D'ATTRIBUTION DU MARCHE

#### 9.1. Classement des offres

L'attribution sera réalisée en fonction du classement établi au terme de l'analyse des offres.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations visées aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. S'ils ne sont pas produits dans le délai imparti, l'offre du candidat retenu sera rejetée. Cette élimination est prononcée par le Pouvoir adjudicateur. Il sera alors procédé à la demande des documents au candidat suivant dans le classement des offres.

#### 9.2. Documents à fournir par le candidat retenu

S'il ne les a pas présentées au stade de sa candidature, le candidat auquel il sera envisagé d'attribuer le marché devra produire obligatoirement avant la signature et la notification du marché dans un délai maximum de 10 jours à compter de la demande adressée par le Pouvoir adjudicateur.

#### 10. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

| Règlement de<br>consultation – RC | Marché public – Gestion des outils du SI d'ADI N-A | Page : | 21 | / | 22 | l |
|-----------------------------------|--|--------|----|---|----|---|
|-----------------------------------|--|--------|----|---|----|---|

Pour obtenir toutes les informations complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite via le profil acheteur du Pouvoir adjudicateur, au plus tard le 21/02/2025.

Aucune réponse ne sera donnée individuellement. Une réponse sera adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification <u>au plus tard</u> le 27/02/2025.

Les réponses aux questions posées seront postées sur la plateforme dématérialisée des marchés publics, dans un dossier consacré aux questions/réponses (à consulter régulièrement).

#### 11. REGLEMENT ET LITIGES, ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

#### CCIRA de Bordeaux Direccte Nouvelle-Aquitaine

Pôle C - 118 cours du Maréchal Juin TSA 10001 - 33075 Bordeaux cedex Tél.: 05.56.69.27.45.

Courriel: <a href="mailto:na.polec@direccte.gouv.fr">na.polec@direccte.gouv.fr</a> (préciser CCIRA de Bordeaux en objet)

L'instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction de recours est :

#### **Tribunal Administratif de Bordeaux**

9 Rue Tastet, CS 21490 – 33063 BORDEAUX, Tél: 05 56 99 38 00 / Télécopie: 05 56 24 39 03 Courriel: greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Adresse internet (U.R.L): http://bordeaux.tribunal-administratif.fr

Les recours peuvent être introduits devant le Tribunal Administratif de Bordeaux sur le fondement :

- Soit de l'article L 551-1 (référé précontractuel) du Code de justice administrative jusqu'à la signature du contrat,
- Soit de l'article R 421-1 du Code de justice administrative dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre,
- Soit de l'article L551-13 (référé contractuel) du code de justice administrative dans un délai de 31 jours au plus tard suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de publication de l'avis ou de la notification, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Ce recours contre la validité du contrat devant le juge du plein contentieux peut être assorti le cas échéant d'une demande de suspension sur la base de l'article L 521 -1 du Code de justice administrative.

Aussi, dans l'hypothèse d'une déclaration d'infructuosité de la procédure, le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre cette décision, devant le tribunal administratif. Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du courrier portant la décision.

|  | Règlement de<br>consultation – RC | Marché public – Gestion des outils du SI d'ADI N-A | Page : | 22 | / | 22 | Ī |
|--|-----------------------------------|--|--------|----|---|----|---|
|--|-----------------------------------|--|--------|----|---|----|---|